



Règlement intérieur des formations à la langue des signes

Application dès le 1/09/2022

Le présent document précise certaines dispositions qui s'appliquent à tous les participants aux différentes formations organisées par l'APEDAHN. Il permet le bon fonctionnement de l'association.

Modalités d'inscription :

L'APEDAHN est une association de loi 1901, elle propose des activités à ses adhérents uniquement. Pour accéder à l'ensemble de nos formations, une cotisation de 20€ par famille est obligatoire, valable pour une année scolaire (de septembre à août).

Nos cours sont ouverts aux adultes et aux mineurs en fonction de l'âge (autorisation parentale nécessaire) désirant se former à la langue des signes. Aucun prérequis n'est nécessaire pour le niveau débutant (niveau 1).

Une évaluation est obligatoire pour les personnes ayant suivi une formation LSF dans un autre organisme ou si la formation est interrompue depuis plus de 6 mois. Cette évaluation, gratuite, permet de déterminer le plus justement possible le niveau du futur stagiaire en fonction de nos programmes.

Organisation des cours :

Chaque groupe est composé de 5 à 10 participants maximum. Nos formateurs sont sourds et s'expriment uniquement en langues des signes française. Par respect pour eux et pour une progression significative de votre apprentissage, il vous est demandé d'éviter au maximum de vous exprimer à l'oral pendant les cours... L'entraide est vivement recommandée via l'expression non verbale.

L'utilisation du téléphone portable pendant les cours est strictement interdite. Merci de le mettre en silencieux dès votre entrée en cours.

Lieu :

Les cours se dérouleront au 43 quai du Havre dans les locaux de l'APEDAHN, sauf cas de force majeure. Dans ce cas ils se dérouleraient dans une maison de quartier de la ville de Rouen, Nous vous en informerions dans les meilleurs délais.

Crise sanitaire :

Nous nous réservons le droit de suspendre les cours ou de les transformer en distanciel, le cas échéant. En cas de recours au masque, un premier masque inclusif vous sera offert.

📍 APEDAHN 43 quai du Havre 76000 Rouen ☎ 07.87.26.28.08 ✉ apedahn@free.fr

Numéro agrément formation professionnelle : 23760288676
Association loi 1901 ou assimilée - SIREN: 399018894 00028

Matériel :

Dès la rentrée un kit vous sera remis (ardoise, feutres, éponge dans une chemise plastifiée). En cas de perte, vol ou casse, vous aurez à charge de le remplacer. Vous aurez la possibilité de le laisser sur place. Nous devons privilégier l'individualisation des outils face à la pandémie.

Tarifs :

Le tarif « professionnel » s'applique à toute personne bénéficiant d'un financement employeur ou venant d'un organisme (Pôle emploi, Fongécif, MDPH, OPCA, ...) Que ce soit un règlement direct via son organisme ou que celui-ci procède à un remboursement au stagiaire.

Le tarif « parent » s'applique aux parents et familles d'enfants sourds.

Le tarif « particulier » s'applique à toute personne qui finance elle-même sa formation.

Le tarif « spécial » s'applique aux personnes sourdes et aux étudiants.

Formules :

1) Cours du soir

- Tarif « parent » / « particulier » / « spécial »

Le paiement doit intervenir le premier jour de la formation soit en intégralité, soit en fractionné (10 fois maximum avec remise de l'intégralité des chèques le jour de la rentrée).

- Tarif professionnel

Le paiement doit avoir lieu à réception de la facture même si la formation est en cours.

2) Stage intensif

Le participant verse un acompte de 60€ eu moment de l'inscription.

- Tarif « parent » et ou « particulier »

Le solde des frais de formation doit être déposé dès le premier jour en un seul règlement ou en règlement fractionné (3 fois maximum avec remise de l'intégralité dès le premier cours)

- Tarif professionnel

A réception de la facture

Dans le cas de l'acceptation d'un devis pour plusieurs formations LSF, le paiement devra obligatoirement être effectué à chaque fin de formation.

Le paiement fractionné ne dispense en aucun cas de régler l'intégralité de la formation.

Absence :

Pour une organisation optimale de nos cours, chaque participant doit avertir le formateur de son absence. Aucune demande de remboursement de la formation sera acceptée.

En cas d'absence d'un formateur, le cours annulé sera rattrapé en intégralité ou remboursé s'il nous est impossible de reporter ce cours. Toute modification à l'initiative de l'APEDAHN fera l'objet d'une communication par mail ou par SMS.

📍 APEDAHN 43 quai du Havre 76000 Rouen ☎ 07.87.26.28.08 ✉ apedahn@free.fr

Numéro agrément formation professionnelle : 23760288676
Association loi 1901 ou assimilée - SIREN: 399018894 00028

Annulation :

1) Cours du soir

Toute inscription qui ne sera pas suivie d'un règlement dès le 1^{er} jour de formation pourra être annulée pour satisfaire d'autres demandes.

Si le nombre minimum de participants à un niveau de formation LSF n'est pas atteint (5 pers.),

l'APEDAHN se réserve le droit d'annuler la formation 8 jours au moins avant le 1^{er} cours du soir.

2) Stages intensifs

Aucun paiement ne sera dû si l'annulation intervient au moins 15 jours avant le début de la formation.

L'acompte de 60€ sera encaissé si l'annulation intervient 8 jours avant le début de la formation.

La totalité du montant de la formation sera due si l'annulation intervient le 1^{er} jour de la formation ou en cours de stage.

Si le nombre minimum de participants à un niveau de formation LSF n'est pas atteint (5 pers.), l'APEDAHN se réserve le droit d'annuler la formation 8 jours au moins avant le 1^{er} jour du stage. L'acompte versé serait alors remboursé et la formation reportée à une date ultérieure. Dans ce cas de figure, le calendrier des stages intensifs initialement prévu pourrait être modifié. Les stages déjà complets seront prioritaires.

Abandon :

L'APEDAHN ne procédera à aucun remboursement dans le cas d'un abandon d'un participant en cours de formation.

Fin de formation :

Une évaluation de niveau se déroule en fin de formation (cours du soir et stage intensif). Par la suite, une grille d'évaluation vous est remise, avec les appréciations de votre formateur et la mention « niveau validé » ou « non validé ».

Une attestation de présence est remise à chaque participant en fin de formation si l'APEDAHN a reçu le paiement du coût total de la formation.

En signant ce document vous déclarez avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus et les accepter.

A Rouen, le

Nom :

Prénom :

Signature :